



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PE-03(05)

Protection antitraffiquage

Juill. 2026



Sécurité physique des installations

Physical and Environmental Protection

PE-03(05) – Protection antitrafiquage (-E-)

Énoncés :

Employer des [Affectation : technologies antitrafiquage définies par l'organisation] pour [Sélection (un choix ou plus) : détecter; empêcher] le trafiquage physique ou la modification des [Affectation : composants matériels définis par l'organisation] du système.

Responsable : Aucun

Discussion :

L'organisation peut mettre en place des mesures de détection et de prévention du trafiquage sur les composants matériels sélectionnés, ou encore des mesures de détection sur certains et des mesures de prévention sur d'autres. Les activités de détection et de prévention peuvent utiliser plusieurs types de mécanismes d'inviolabilité, notamment des étiquettes et des revêtements d'inviolabilité. Les programmes antitrafiquage permettent de détecter les modifications apportées au matériel à la suite d'un acte de contrefaçon et d'autres risques liés à la chaîne d'approvisionnement.